

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2020/0026).

Le terrain concerné est situé Grand'Rue 26 à 1341 Céroux-Mousty, et cadastré 02 D 185 K.

Le projet consiste en la transformation d'une habitation unifamiliale en deux logements - REGULARISATION, et doit être soumis à annonce de projet en vertu de l'article D.IV.68 du CoDT car il s'écarte des prescriptions du RCU devenu GCU en ce qui concerne :

- **Volume secondaire : Hauteur sous corniche supérieure à 3,00 mètres et présentant une différence de moins de 20% par rapport à la hauteur de corniche principale,**
- **Toiture du volume secondaire à faible pente, non identique à celle du bâti principal,**
- **Volume secondaire présentant un étage,**
- **Aménagement de la zone de recul : l'occupation de la zone de recul par des surfaces minéralisées dépasse les 50% requis,**
- **La surface de la zone de stationnement : Le RCU devenu GCU mentionne que les zones de recul à rue devant les maisons ne pourront jamais être occupées par le stationnement à concurrence de plus de 50% de leur largeur, ni de leur surface ; alors que l'ensemble de la zone de recul de la présente demande est dédié au stationnement.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 15/02/2021 au 01/03/2021

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/02/2021 au 01/03/2021, à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 09 février 2021.